



Bâle, le 23 octobre 2025

Communiqué de presse Protection Suisse des Animaux PSA

Le changement d'heure accroît le risque d'accidents dus au gibier

Le passage à l'heure d'hiver entraîne un risque accru de collisions avec des animaux sauvages. L'obscurité précoce et le comportement alimentaire intensif des animaux en automne provoquent davantage de rencontres entre les véhicules et les animaux sauvages. La Protection Suisse des Animaux PSA appelle à une plus grande prudence : il faut réduire sa vitesse et conduire encore plus prudemment.

Chaque année, on enregistre environ 20 000 accidents dus au gibier. Le chiffre effectif est sans doute nettement plus élevé. Les chevreuils sont particulièrement touchés : statistiquement, un animal meurt toutes les heures sur les routes suisses. Les animaux sauvages ne perçoivent pas les routes comme un danger et leur instinct ne les protège pas du trafic. À la recherche de nourriture ou d'un partenaire, ils traversent les voies de circulation, et trouvent souvent une issue tragique. En cas d'inattention des automobilistes, des accidents peuvent aussi survenir avec des animaux de rente et domestiques tels que les vaches, les chevaux, les chiens et les chats.

Le crépuscule est synonyme de danger

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2025, les horloges vont reculer d'une heure. L'obscurité va alors tomber plus vite, ce qui se heurte à l'activité accrue de nombreux animaux sauvages. Chevreuils, cerfs et sangliers aiment tout particulièrement se déplacer au crépuscule pour ramasser des glands et autres fruits tombés des arbres. Par conséquent, le risque d'accidents graves augmente.

Conseils pour éviter les accidents

- Adapter sa vitesse, en particulier à proximité de panneaux d'avertissement de la faune sauvage et à proximité des forêts, des haies, des champs et des zones résidentielles.
- Rouler avec une vigilance accrue à l'aube et au crépuscule.
- Garder un œil sur le côté droit de la chaussée.
- Si vous repérez des animaux : ralentissez et allumez vos feux de croisement.

Réagir correctement en cas d'urgence

Si une collision se produit malgré la prudence, il faut immédiatement signaler l'accident. Les automobilistes sont légalement tenus de déclarer les accidents avec des animaux. Voici comment procéder :

- Arrêter le véhicule et allumer les feux de détresse.
- Sécuriser le lieu de l'accident (triangle de panne, avertisseur lumineux) et veiller à sa propre protection.
- Si l'animal s'est enfui, marquer le lieu de l'accident.
- Avertir la police en appelant le 117, en cas d'accident impliquant des animaux sauvages comme domestiques.



- Tirer les animaux morts au bord de la route, si possible prendre des photos (surtout pour les animaux domestiques), rechercher des témoins.
- Ne jamais trop s'approcher d'animaux sauvages blessés, les tentatives de fuite ou de défense peuvent s'avérer dangereuses.
- Les animaux domestiques blessés tels que les chats et les chiens peuvent eux aussi réagir de manière agressive. Attendez la police ou le vétérinaire.

Ne pas oublier les petits animaux

En cas de collision avec des hérissons, des oiseaux ou des amphibiens, les automobilistes responsables vérifient si l'animal est encore en vie. En cas de suspicion de blessure grave, il convient d'informer la police ou le garde-chasse. Mieux vaut un signalement en trop qu'une absence de signalement. Les animaux blessés peuvent souffrir pendant des jours : une alerte rapide permet de leur porter secours.

Important : fournissez au garde-chasse des indications aussi précises que possible sur le déroulement de l'accident et la direction dans laquelle l'animal s'est enfui. Cela permettra de localiser l'animal avec le chien de recherche au sang.

Plus d'informations

<https://tierschutz.com/fr/protection-des-animaux/urgence-animale/declaration-dun-accident-du-au-gibier/>

Protection Suisse des Animaux PSA

Depuis plus de 160 ans, la Protection Suisse des Animaux PSA s'engage pour le bien-être des animaux - avec ténacité, crédibilité et efficacité. La PSA met à profit ses solides compétences au niveau national, tant sur le plan technique que politique, pour améliorer la protection des animaux et sensibiliser les gens aux thèmes de la protection animale. Les sections de la PSA en Suisse et au Liechtenstein assurent le travail de base de protection des animaux dans tous les cantons et régions linguistiques de Suisse grâce à leurs refuges et centres d'accueil. La PSA finance ses activités par des dons, des héritages, des legs, des contributions de fondations et des prestations de service.

www.tierschutz.com/fr

Pour plus de précisions

Protection Suisse des Animaux PSA
Simon Hubacher
Service de presse
Mobile +41 76 531 52 80
media@tierschutz.com

Communiqués de presse PSA en ligne

<https://tierschutz.com/fr/la-psa/medias/communiques/>

Matériel visuel

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Expéditeur

Protection Suisse des Animaux PSA



SCHWEIZER
TIERSCHUTZ STS

Dornacherstrasse 101, case postale,
4018 Bâle
www.tierschutz.com/fr
psa@protection-animaux.com